

Brignais, le 1er avril 2019

**Le Président,**

à

**MM. BAILLY Jean-Pierre, BERARD Serge, BOISSERIN Guy, Mmes CAILLOZ-MESNIER Elisabeth, CARTIER Josette, MM. CHAUVIN Matthieu, COMBET Damien, DESFORGES Gilles, CATRAIN Lionel, FAGES Serge, FOUILLAND Pierre, FOURMAUX Rémi, Ernest FRANCO, Mmes GALERA Evelyne, GAUQUELIN Françoise, MM. GERGAUD Jean-Louis, Alain GERON, GILLE Martial, Mmes GRANGE Patricia, LAKEHAL Prescilia, MARTINAUD Marie-Hélène, M., MINSSIEUX Paul, Mme MOMBRUN Josiane, M. Grégory NOWAK, Mme PELTIER Marie-Claire, M. PERRAUD Jean-François, PILL, Mmes, REBOUL Claire, RIBEYRE Martine, ROTHEA Céline, MM. RUER Jean-Jacques, Mme VENDITTELLI Solange**

**Communauté de Communes de la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny  
262 rue Barthélémy Thimonnier  
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72  
contact@cc-valleedugaron.fr

---

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMUNAUTAIRE DU 26/03/2019

**PRESENTS :** MM. Serge BERARD, Guy BOISSERIN, Mme Elisabeth CAILLOZ, MM. Matthieu CHAUVIN, Damien COMBET, Lionel CATRAIN, Serge FAGES, Pierre FOUILLAND, Mmes Evelyne GALERA, Françoise GAUQUELIN, M. Jean-Louis GERGAUD, Mmes Patricia GRANGE, Anne-Claire ROUANET, M. Jean-Louis IMBERT, Mmes Prescilia LAKEHAL, Marie-Hélène MARTINAUD, MM. Alain GERON, Paul MINSSIEUX, Mme Josiane MOMBRUN, M. Grégory NOWAK, Mme Marie-Claire PELTIER, M. Jean-François PERRAUD, Mmes Claire REBOUL, Céline ROTHEA, M. Ernest FRANCO, Mme Solange VENDITTELLI

**ABSENTS :** M. Gilles DESFORGES, Mme Josette CARTIER

**SECRETAIRE :** Mme Claire REBOUL

### **Pouvoirs :**

M. Rémi FOURMAUX donne pouvoir à M. Grégory NOWAK  
M. Jean-Jacques RUER donne pouvoir à M. Serge FAGES  
M. Jean-Pierre BAILLY donne pouvoir à M. Guy BOISSERIN  
Mme Martine RIBEYRE donne pouvoir à Mme Marie-Claire PELTIER  
M. Martial GILLE donne pouvoir à Mme Céline ROTHEA

***Ouverture de la séance à 21h30.***

**1. DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU  
SELON LA DELIBERATION DU 15/04/2014**

***Décisions du Président.***

## 2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 18/12/2018 ET 29/01/2019

Compte-rendus adoptés à l'unanimité des membres présents.

## 3. RAPPORTS

### 3.1 – ADMINISTRATION

#### INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire prend acte de la démission de M. François PILLARD et de l'installation de M. Alain GERON.

#### TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs 2018 est approuvé à l'unanimité des membres votants.

##### **Postes occupés :**

Attaché	02/10/2002
Attaché	26/11/2003
Attaché	29/09/2015
Attaché	27/01/2015
Attaché	30/06/2009
Conseiller socio-éducatif	27/09/2016
Attaché	27/09/2016
Attaché	28/02/2006
Attaché	18/12/2012
Attaché	26/09/2017
Adjoint administratif	30/01/2007
Adjoint administratif	01/07/2008
Adjoint administratif	27/01/2015
Adjoint administratif	29/09/2015
Adjoint administratif	03/07/2012
Rédacteur	04/12/2006
Rédacteur	12/09/2001
Ingénieur	09/05/2001
Ingénieur	26/11/2013
Ingénieur	28/11/2017
Ingénieur	27/06/2017
Technicien	27/06/2017
Technicien	26/11/2003

Adjoint technique principal 1ère classe	26/05/2015
Adjoint technique principal 1ère classe	26/05/2015
Adjoint technique	26/05/2015

#### **Postes vacants :**

Technicien ou contrôleur	04/12/2006
Adjoint technique	27/06/2017
Agent de maîtrise	26/07/2011
Rédacteur	27/01/2015
Attaché	26/01/2016
Attaché	26/05/2009
Ingénieur	18/12/2018

---

#### TELETRANSMISSION DES MARCHES PUBLICS

Après en avoir délibéré, et sous réserve de l'avis du comité technique, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants,

- revaloriser les montants forfaitaires de l'indemnisation des jours épargnés :  
135 euros pour les agents de catégorie A  
90 euros pour les agents de catégorie B  
75 euros pour les agents de catégorie C
- d'abaisser le seuil à partir duquel il est possible de demander la monétisation (ou l'indemnisation) des jours épargnés au titre du CET à 15 jours
- d'instaurer la conservation des droits à congés au titre d'un CET, en cas de mobilité des agents au sein de la fonction publique.

---

#### MODIFICATION REGLEMENT CET

Le conseil communautaire, décide à l'unanimité des membres votants, et sous réserve de l'avis du comité technique, de modifier le règlement du compte épargne temps et de prendre en compte les éléments suivants :

- de modifier les montants forfaitaires des jours épargnés :  
135 euros pour les agents de catégorie A  
90 euros pour les agents de catégorie B  
75 euros pour les agents de catégorie C
- d'abaisser le seuil à partir duquel il est possible de demander la monétisation des jours épargnés au titre du CET à 15 jours
- d'instaurer la conservation des droits à congés acquis au titre d'un CET, en cas de mobilité des agents au sein de la fonction publique

### 3.2 – FINANCES

---

#### VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE POUR 2019

Vu les articles de références du Code général des impôts, le conseil communautaire du 26 mars 2019, décide à l'unanimité des membres votants :

- De fixer les taux de la fiscalité intercommunale pour 2019 aux niveaux de ceux de 2018.
- De voter les taux permettant de percevoir les différents montants d'impôts notifiés par les services fiscaux

Afin d'établir les ressources fiscales du BP 2019 et d'équilibrer le budget :

- D'approuver le taux de **23,76 %** applicable aux bases fiscales de la cotisation foncière des entreprises

- D'approuver le taux de **6,72 %** applicable aux bases fiscales de la taxe d'habitation revenant à la communauté de communes,
- D'approuver le taux de **2,45 %** applicable aux bases fiscales de la taxe foncière sur les propriétés non bâties revenant à la communauté de communes,
- D'approuver le taux de **17,03 %** applicable aux bases fiscales de la taxe additionnelle sur les propriétés non bâties revenant à la communauté de communes,
- D'approuver le taux de **0,500 %** applicable aux bases fiscales de la taxe foncière sur les propriétés bâties revenant à la communauté de communes

---

#### VOTE DES TAUX DE LA TEOM POUR 2019, VOTE DES TAUX PAR ZONES DE COLLECTE

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres votants**, d'adopter, par commune, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2019 comme suit :

• Commune de Brignais	:	4,732%
• Commune de Chaponost	:	3,972%
• Commune de Millery	:	5,338%
• Commune de Montagny	:	5,018%
• Commune de Vourles	:	3,312%

### 3.3 – AMENAGEMENT / PLH / AGRICULTURE

---

#### PLH2 – MODALITES DE SOUTIEN A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE «PRIMES ACCESSION CCVG » - MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION .....

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité des membres votants de valider le nouveau règlement d'intervention présenté.

---

#### PLH – GARANTIE D'EMPRUNTS 3F IMMOBILIERE RHONE-ALPES – LES COTEAUX – RUE DU 8 MAI 1945 A MILLERY, POUR UN MONTANT DE 954 228 EUROS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants (deux abstentions) :

- D'ACCORDER sa garantie au prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par 3F IMMOBILIERE RHÔNE ALPES, pour une opération d'acquisition en VEFA de 17 logements locatifs sociaux (11 PLUS et 6 PLAI) situés 14 rue du 8 Mai 1945 – Les Coteaux à Millery, à hauteur de 50 % des prêts contractés, soit sur un montant de 954 228.00 euros.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de garantie ci-jointe, et à intervenir au contrat de prêt passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et 3F IMMOBILIERE RHÔNE-ALPES.

### 3.4 – ECONOMIE

---

#### COMPTE RENDU ANNUEL 2018 A LA COLLECTIVITE (CRAC) – CONCESSION SERL SUR LE PARC D'ACTIVITES DE SACUNY

**Le Conseil** communautaire décide à l'unanimité des membres votants d'approuver le CRAC 2018.

---

## REQUALIFICATION EX PARALU – IMPLANTATION PROJET SLYCMA

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES MEMBRES VOTANTS, DECIDE :**

- **D'approuver** la cession du tènement, objet de la présente délibération par l'EPORA, à la Société CMC au prix de 1 742 000 euros HT aux conditions prévues dans la convention opérationnelle. En particulier, la collectivité se porte garante du rachat du site avant l'échéance de la convention opérationnelle en cas de défaillance de l'opérateur.
- La signature d'une promesse de vente entre l'EPORA et le constructeur pourra intervenir courant 2019 pour une durée d'environ 10 mois.

---

## ANIMATIONS ECONOMIQUES : SUBVENTIONS PARTENARIALES 2019

Après délibération, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres votants, de valider l'attribution des subventions suivantes :

CCI Lyon Métropole : 5 000 € + 4000 € en option

CMA du Rhône : 6 500 € + 4000 € en option

Rhône Développement Initiatives : 6 000 €

ABCIS : 3 000 €

Graine de SOL : 3 000 €

ADERLY : 10 000 €

---

## CONTRAT D'INDUSTRIE : PRESENTATION DU PROJET ET FICHES ACTIONS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres votants :

APPROUVE la participation de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon au dispositif Territoires d'Industrie.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

### 3.5 – VOIRIE

---

#### CONVENTION MILLERY – 393 CHEMIN DE LA ROSSIGNOLE

La parcelle C 1172 est située n°393 chemin de la Rossignole à Millery au point bas de la rue et en aval du talweg.

Lors des travaux d'aménagement du chemin de la Rossignole en 2006, sous maîtrise d'ouvrage unique du Grand Lyon, un accord a été trouvé entre le propriétaire et le maître d'ouvrage, pour qu'une partie des eaux pluviales de voirie soient évacuées dans le talweg naturel du terrain par un tuyau passant dans le mur du riverain, le reste des eaux étant infiltrées par des puits perdus sur la section de voie en direction de la RD 117.

Compte tenu de la position naturelle de la parcelle, il n'est pas possible d'évacuer les eaux autrement que sur cette parcelle. Le propriétaire souhaite uniquement que ce bassin soit nettoyé régulièrement.

Une convention doit être mise en place pour permettre à la CCVG d'accéder à la parcelle et au propriétaire d'être assuré que le nettoyage sera régulier.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants d'autoriser le Président à signer cette convention et tous les actes nécessaires à la bonne exécution de celle-ci.

**Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :**

De valider la convention de rétrocession des voiries, réseaux et espaces communs du lotissement d'activités "le Forum des Aqueducs" à Chaponost.

---

ACQUISITION FONCIERE – CHEMIN DES SAINTES MARTINES A MONTAGNY

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE décide à l'unanimité des membres votants :**

- D'approuver l'acquisition de cette parcelle listée ci-avant,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la transaction,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget.

---

3.6 – BATIMENTS / INFRASTRUCTURES

---

AVENANT CONTRAT AMBITION REGION 2017/2019

**Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :**

- De prendre acte de cet avenant au Contrat Ambition Région - Bourg centre et pôle de services.
- D'approuver le nouveau plan de financement pour cette opération,
- De Solliciter une subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat Ambition Région - d'un montant de 251 965 € représentant 50 % de la dépense,
- De s'engager, par tout moyen approprié à la nature de l'objet subventionné à mentionner le concours financier de la Région et à faire apposer les logotypes.

---

TRES HAUT DEBIT

Par convention en avril 2018, le Département, l'Etat, les EPCI et les opérateurs de communications électronique se sont engagés afin d'équiper tout le territoire du Rhône d'ici 2022.

Dans ce sens, la CCVG a adopté une convention de suivi des déploiements de la fibre optique sur le territoire

Depuis le Département a négocié des avancées et nous propose d'y adhérer par avenant :

- Mise en place de pénalités aux opérateurs en cas d'objectifs non atteints,
- Accord de co-investissement entre sfr et orange sur 54 communes réparties sur 3 EPCI (CCPA, CCBPD, CAVBS)

Le conseil communautaire, décide à l'unanimité des membres votants d'autoriser le président à signer cet avenant.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à 22h50.

Le secrétaire de séance

A Brignais le 1er avril 2019